

Zeitschrift: D'égal à égale!

Herausgeber: Bureau de l'égalité de la République et Canton du Jura

Band: 5 (2005)

Artikel: Le rôle de l'école dans l'intégration des enfants étrangers

Autor: Tièche, Pierre-Alain

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-352374>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le rôle de l'école dans l'intégration des enfants étrangers

Pierre-Alain Tièche

Responsable du programme spécial au Service de l'enseignement

Vivre l'intégration à l'école...

Le titre proposé aurait paru quelque peu provocateur il y a encore quelques années. Dans notre Canton, les années nonante ont été celles de la nouvelle organisation scolaire, 6 années primaires, 3 années secondaires, cours à niveaux au secondaire, mise en place de cycles au primaire. A côté de cela, le législateur a voulu faire une place importante aux enfants issus de familles étrangères, aux enfants rencontrant des difficultés scolaires ou encore aux enfants souffrant d'un handicap. La loi et l'ordonnance y font de nombreuses références. Mais des textes aux faits? Retrouve-t-on, dans le terrain, les effets de la bonne volonté des politiques? En d'autres termes, les enfants différents sont-ils mieux accueillis depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle organisation scolaire?

Des questions...

Cela soulève d'autres questions. L'école est-elle capable d'éviter la ségrégation ou l'exclusion? L'école a-t-elle la souplesse et la flexibilité au niveau de son organisation pour gérer des situations complexes, souvent douloureuses? Accueillir dans la classe un enfant trisomique

par exemple demande des ressources, de la compréhension, des remises en question nombreuses et toujours des collaborations avec les partenaires du réseau entourant l'enfant. La réponse la plus simple, voire simpliste, est de dire que l'école n'a pas le choix: elle doit accueillir puisque les textes légaux l'y obligent.

Les études récentes effectuées dans le domaine de l'intégration ont montré que celle-ci est préférable à la séparation. Les enfants intégrés progressent plus favorablement dans leurs apprentissages. Ils subissent, d'un point de vue social, moins le déracinement que s'ils étaient séparés des enfants ordinaires. On a pu constater que les enfants dits normaux ne sont pas entravés dans leur développement quand ils fréquentent les classes qui accueillent des enfants différents. L'attitude partagée des enseignants face à l'intégration est un élément qui ressort des études faites et qui bien évidemment demande à ce qu'un effort particulier d'information et de conviction soit entrepris.

Il faut considérer aussi le fait que les enfants qui présentent un handicap physique ou mental sont mieux acceptés par leurs camarades de classe que ceux qui souffrent de troubles du comportement ou qui rencontrent des difficultés d'apprentissage.

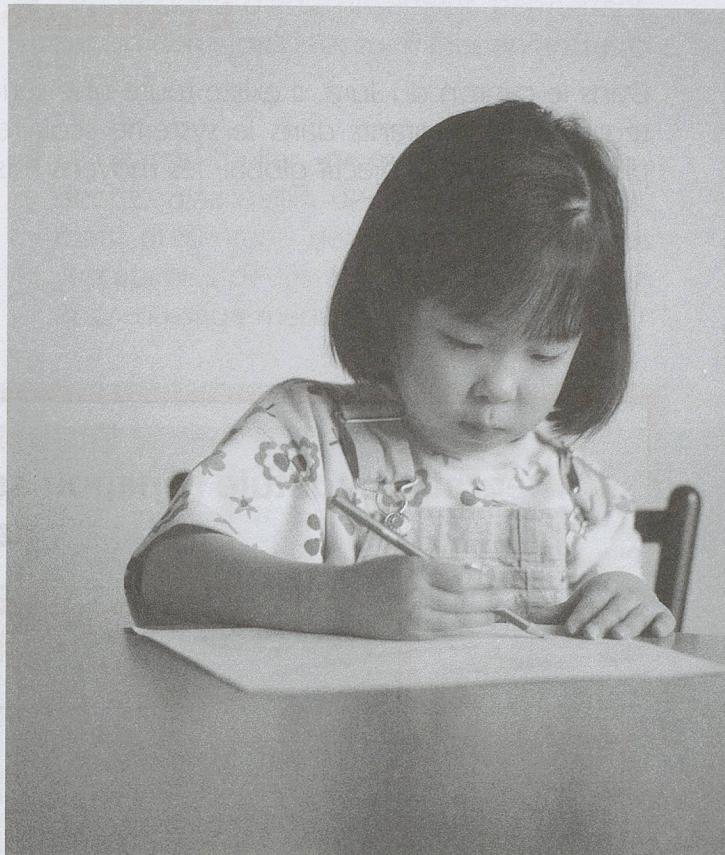
Un bon accueil

Dans le Canton du Jura, les enfants intégrés, handicapés physiques ou mentaux, ou en difficulté d'apprentissage, sont bien accueillis. Filles ou garçons, dans les classes enfantines, primaires ou secondaires, ils représentent une petite frange de la population scolaire. Ils imposent néanmoins de gros efforts à tous les partenaires de l'école si l'on accepte l'intégration comme étant un exercice d'adaptation à l'autre, de respect de la différence. On considère que dans les classes où des enfants différents ou issus d'autres cultures sont placés d'égal à égal avec les enfants dits normaux, la possibilité de changer son regard, de se confronter à d'autres visions du monde, est source de richesse. Enfants et enseignants sont, pour la plupart, convaincus que l'expérience qu'ils vivent avec des enfants différents les pousse à reculer un peu plus loin les a priori qu'ils ressentaient par rapport à la différence.

Et des bénéfices

Les enfants dits ordinaires profitent sans aucun doute de la présence d'enfants différents dans les classes. On constate en effet, chez la majorité des partenaires, des progrès au niveau des compétences sociales et la compréhension réciproque est renforcée. Côtoyer régulièrement la différence, devoir coopérer avec l'autre, rapproche les enfants. Le handicap ou la difficulté a tendance à s'estomper, au profit d'une meilleure acceptation.

On observe aussi que les enfants ordinaires ne sont pas pénalisés dans leurs apprentissages quand ils fréquentent des classes où des enfants en difficultés ou handicapés sont intégrés. Ces derniers auraient plutôt tendance à profiter des compétences de leurs camarades mieux armés, ce qui ne se constate pas aussi clairement lorsqu'ils fréquentent des structures spécialisées. On ne peut bien évidemment pas généraliser, mais le constat est là. Il vaut très certainement mieux promouvoir



une école intégrative pour donner plus de chances aux enfants qui débutent leur parcours scolaire avec des difficultés ou qui souffrent d'un handicap.

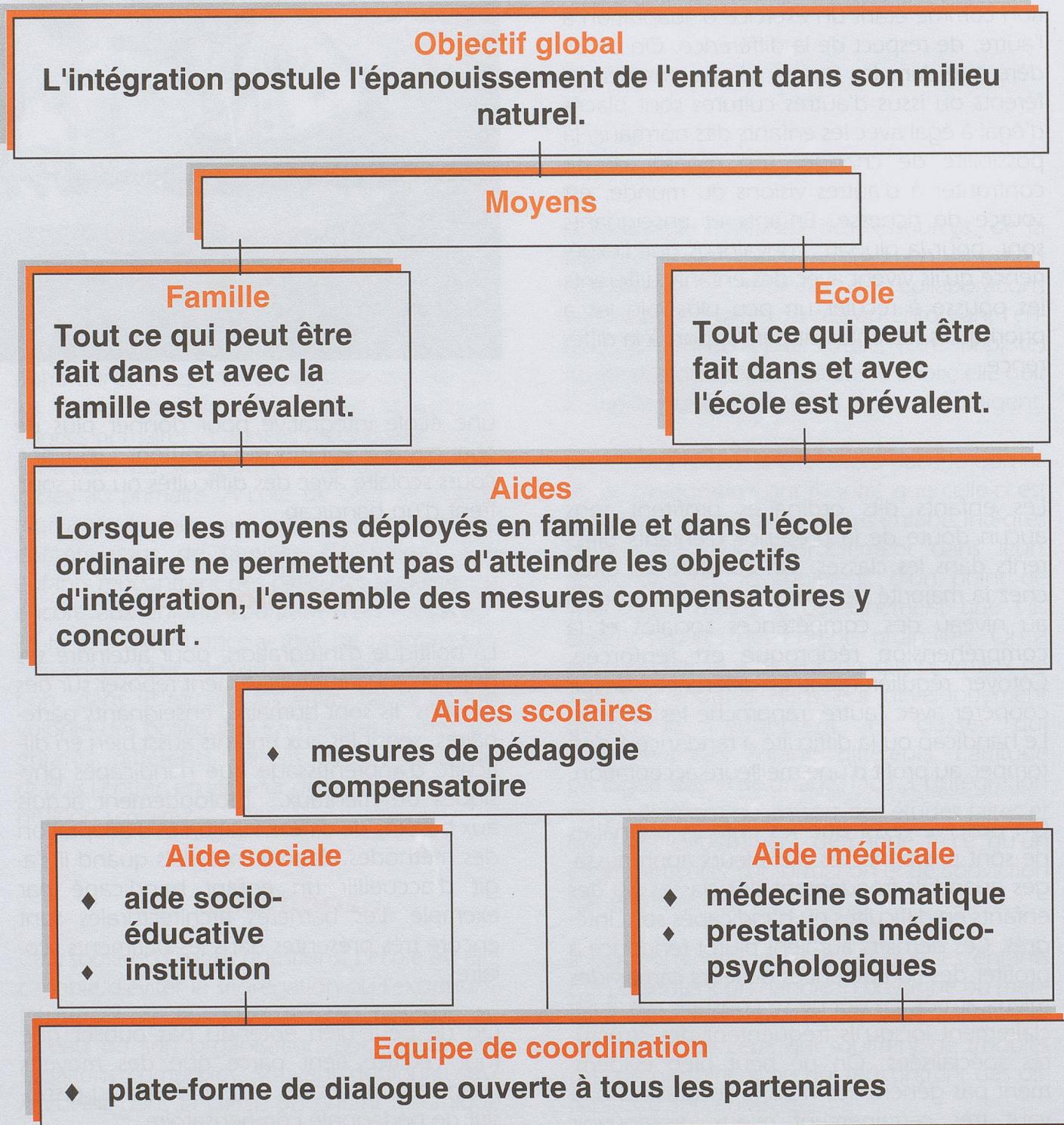
Les moyens

La politique d'intégration, pour atteindre ses objectifs, doit impérativement reposer sur des moyens. Ils sont humains, enseignants partenaires, sensibles aux enfants aussi bien en difficulté d'apprentissage que handicapés physiques ou mentaux, profondément acquis aux besoins de différenciation et d'adaptation des méthodes. Ils sont matériels quand il s'agit d'accueillir un enfant handicapé par exemple. Les barrières architecturales sont encore très présentes dans les bâtiments scolaires.

On ne peut bien entendu pas oublier que tout l'édifice tient parce que des moyens financiers importants sont attribués au dispositif de pédagogie compensatoire.

La situation jurassienne

Dans le canton du Jura, il existe toute une série de mesures propres à répondre aux objectifs d'intégration des enfants dans le système scolaire. Le concept d'intégration repose sur trois grands piliers qui sont: l'objectif global, les moyens mis à disposition et les aides possibles. (tableau 1)



L'équipe de coordination réunit les acteurs du réseau. Elle permet la mise à plat des problèmes, la confrontation des points de vue, l'apport d'éclairages multiples, variés et la plupart du temps riches en informations. L'objectif des séances consiste à explorer et définir des stratégies et à dégager les pistes les plus favorables au développement le plus harmonieux de la scolarité des enfants tout en prenant soin de la bonne marche nécessaire de la classe. Les parents participent le plus souvent à la réunion.

Mesures de pédagogie compensatoire

- L'enseignement d'appui est un coup de pouce à un élève qui connaît des difficultés passagères. Appui linguistique aux élèves allophones.
- Le soutien pédagogique ambulatoire est une aide individuelle ou en petit groupe, dans ou hors de la classe, apportée par un enseignant spécialisé à des élèves qui connaissent des difficultés scolaires globales. L'élève reste intégré dans la classe ordinaire.
- Appui aux enfants malades ou accidentés en milieu hospitalier ou à la maison.
- Les mesures médico-éducatives légères (logopédie, psychomotricité, musicothérapie) sont allouées par des spécialistes. Elles complètent le soutien ambulatoire.
- Les classes de transition sont offertes aux enfants qui présentent un retard de développement. Ils y accomplissent une 1ère année sur deux ans.
- Les classes de soutien primaires et secondaires accueillent des enfants en grande difficulté scolaire. Ces élèves sont, dans la mesure du possible, associés aux activités des classes ordinaires.

- Les sessions d'enrichissement permettent, sur un demi-jour, d'accueillir les enfants précoce.s.
- La classe atelier permet, au neuvième degré, d'accueillir des élèves démotivés, mais présentant de capacités manuelles susceptibles de les amener à envisager un apprentissage manuel.



Dans les mesures proposées, les classes de transition, de soutien et la classe Atelier peuvent laisser croire qu'il y a contradiction entre la volonté d'intégration et la ségrégation d'un placement dans une classe. Ces classes répondent à la nécessité de la prise en compte de problématiques scolaires qui, à l'évidence, ne trouveraient pas de réponse satisfaisante dans une classe ordinaire. L'élève trouve dans ces classes, le milieu qui lui permettra de se reconstruire, de reprendre pied et de progresser de façon plus idéale en bénéficiant d'un accompagnement proche et spécialisé. L'objectif attendu étant de réintégrer l'enfant, partiellement ou totalement dans le circuit ordinaire.

Les sessions d'enrichissement, le mercredi matin, réunissent les enfants à haut potentiel. Il s'agit d'un moment offert à ces enfants, qui souvent rencontrent des difficultés spécifiques

dans leur cursus scolaire, pendant lequel ils profitent d'un enseignement ciblé.

Il faut ajouter à l'offre, la prise en charge des enfants malentendants et malvoyants pour lesquels le Canton du Jura a signé des conventions de collaboration avec les Cantons de Neuchâtel et Vaud. Les enfants handicapés bénéficient, pour ceux qui répondent aux critères d'admission, de la classe Delta qui est une unité décentralisée du centre IMC de La Chaux-De-Fonds.

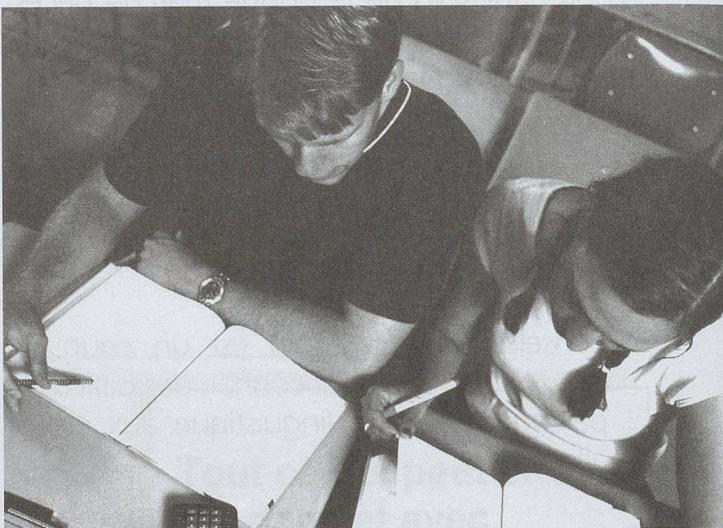
Ce que cela signifie pour les enfants étrangers

Les enfants étrangers sont considérés, dans l'école jurassienne au même titre que les autres enfants. Qu'ils soient allophones, handicapés ou en difficulté dans les apprentissages, ils ont les mêmes droits et les mêmes devoirs que leurs homologues confédéraux. La loi scolaire préconise l'égalité de traitement pour tous et elle légitime la scolarisation des enfants qui séjournent de façon illégale dans le Canton. Il est également fait mention de mesures propres au respect de l'identité culturelle des enfants migrants.

Cela signifie que, quelque soit sa provenance, un enfant étranger est accueilli, intégré dans le circuit scolaire et qu'il bénéficie des structures mises en place par les autorités scolaires. L'élève qui rencontre des difficultés reçoit ainsi de l'aide et l'enfant à haut potentiel a la possibilité de fréquenter les sessions d'enrichissement qui lui sont destinées. C'est le cas actuellement pour un certain nombre d'entre eux.

De manière spécifique, des cours d'appui en français sont destinés à favoriser l'intégration scolaire des enfants ne parlant pas français quand ils arrivent dans le Jura. Ces cours sont dispensés individuellement ou par groupe par des enseignants formés à cet effet. Afin de préserver et de développer l'identité culturelle des enfants, les communautés étrangères, italiennes, espagnoles, portugaises,

albanaises du Kosovo et bientôt tamouls, organisent des cours de langue et de culture. Ces cours sont mis sur pied conjointement par les ambassades, les consulats, ou les associations représentatives des communautés et le Service de l'enseignement. Les enseignants des cours de langue et de culture sont désignés par les autorités de chaque communauté.



Enfin, une commission consultative pour la scolarisation des enfants étrangers se réunit régulièrement. Elle est composée des membres des communautés, de représentants des enseignants, d'enseignants désignés par le syndicat des enseignants jurassiens (SEJ) et d'un représentant du Service de l'enseignement. Les discussions, animées le plus souvent, montrent que les représentants des communautés étrangères sont particulièrement sensibles et à l'écoute de ce qui se passe dans l'école jurassienne.

L'effort d'intégration déployé dans le Canton est conséquent. Il a son prix et ses exigences. Il correspond cependant à la volonté de voir les élèves garder un lien social fort tout en leur garantissant un enseignement de qualité. Une volonté politique clairement exprimée, des partenaires convaincus des valeurs à défendre et des moyens adéquats, tels sont les éléments nécessaires à ce que la différence soit reconnue, admise par tous et acceptée comme un des éléments constitutifs de notre société.